

**Commune d'UCCLE**  
**Monsieur Marc COOLS**  
**Echevin de l'Urbanisme**  
Place Jean Vander Elst, 29  
**B – 1180 UCCLE**

V/Réf : U14/F 16-41760-2014  
N/Réf : AVL/KD/UCL-3.80/s.560  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue Marianne, 40.  
Extension d'une maison unifamiliale et modification des garages.  
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 24 septembre 2014, sous référence, reçue le 1<sup>er</sup> octobre, nous vous informons que  votre demande n'a pas été traitée par notre Assemblée  en sa séance du 22 octobre 2014.

En effet, la demande concerne une maison qui se situe dans la zone de protection du bien sis avenue Winston Churchill, 110. Toutefois, la maison jouit également de la présence d'une vigne vierge centenaire qui est inscrite sur la liste de sauvegarde comme site. A ce titre, les travaux projetés doivent faire l'objet d'un permis unique conformément au prescrit légal du CoBAT.

Par conséquent, en accord avec l'Administration régionale de *Bruxelles Développement Urbain* (Direction de l'Urbanisme et Direction des Monuments et Sites), nous vous invitons à introduire votre demande auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Région de Bruxelles-Capitale. La Commission analysera votre demande dès qu'elle sera saisie du dossier pour émettre un avis conforme.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : MM. Th. Wauters et S. Plompen ;  
- S.P.R.B. – D.U. : MM. A. Goffart et M. Briard.